

COMMUNE  
de  
VOLGELSHEIM

# LA POLICE MUNICIPALE

## DE VOLGELSHEIM

### VOUS INFORME . . .

Ouverture des bureaux : 8h-12h/13h30-17h30  
Téléphone : 03 89 72 17 27  
Courriel : policemunicipale@volgelsheim.fr



#### ACTIVITE DE LA POLICE MUNICIPALE

La police municipale de Volgelsheim est chargée, dans la limite de ses attributions et de ses compétences, de faire appliquer et respecter les pouvoirs et les arrêtés de police du Maire. Conformément aux directives données par Monsieur le Maire, les éléments suivants reprennent une grande partie de l'activité et des missions du service de la période allant du 01/01/2016 au 30/06/2016. La liste n'est pas exhaustive.

##### Verbalisation

Dans le souci de privilégier l'aspect préventif, la police municipale ne verbalise pas systématiquement toutes les infractions qui sont relevées. Cependant, le service est amené à verbaliser par le système du PVe (PV électronique) diverses infractions que nous pouvons catégoriser de la manière suivante :

\* Les amendes au stationnement : **53** (qui concernent les stationnements interdits par règlement de police, sur emplacement handicapé, sur trottoir...)

\* Les amendes au Code de la Route : **28** (concernant la vitesse, l'usage du téléphone, le non-respect de la signalisation routière, le non-port du casque ou de la ceinture...)

\* Le stationnement abusif : **6** véhicules ont été relevés et **4** ont quitté les lieux suite à une mise en demeure adressée à leurs propriétaires. Grâce à une convention signée entre la commune de Volgelsheim et la fourrière automobile de Colmar agglomération, les **2** véhicules restants ont été mis en dépôt par les services de la fourrière communautaire de Colmar.

\* Les amendes pour les dépôts d'immondices : **5**

\* Une dizaine de points fixes de « *contrôle radar* » ont été effectués sur la commune. Au mois de mai l'appareil n'était pas disponible en raison de son opération de maintenance et d'étalonnage périodique.

D'autres procédures ont été rédigées : par exemple, pour des dégradations volontaires (graffitis) suivies d'un dépôt de plainte, pour un contrevenant ayant accumulé plusieurs infractions au Code de la Route...

##### Urbanisme

En juillet 2015, le conseil municipal a décidé que les dossiers d'urbanisme seraient instruits en interne. Afin de vérifier la conformité des travaux, au regard des dossiers déposés, il a été décidé par le Maire que la police municipale travaillerait en collaboration avec les instructeurs des permis pour le suivi des dossiers d'urbanisme.

Ainsi, **16** dossiers de DP (demande préalable) et **15** dossiers de demande de PC (permis de construire) ont été traités. Ce suivi a entraîné la suspension d'un dossier pour non-respect des obligations du permis de construire. Une régularisation a été demandée.

##### Points écoles

Les points écoles, étant une des missions prioritaires du service, sont effectués quotidiennement aux différentes écoles de la commune. Ils sont accentués sur les établissements scolaires au niveau du chemin des Ecoliers car c'est à cet endroit que se concentre le plus d'activités (problèmes de stationnement et de circulation).

Les points fixes aux écoles se partagent de la manière suivante :

- Ecole Grimm : **26** points / Ecole Dumas : **35** points / Complexe scolaire chemin des écoliers : **118** points pour les écoles Perrault et **187** points pour le collège Robert Schuman.

Une opération commune (Police Municipale / Gendarmerie) de contrôle des cyclos et de stupéfiants a été effectuée aux abords du collège le 24 mai 2016. Des opérations similaires peuvent être menées à n'importe quel moment de l'année scolaire.

### **Divers**

\* **22** dossiers d'Opération Tranquillité Vacances ont été traités / **19** dossiers d'objets trouvés ou perdus ont été traités / **6** convocations ont été établies à l'encontre de contrevenants pour le contrôle de la remise en état ou de la régularisation de leurs véhicules.

\* Cambriolages : depuis le début de l'année 2016, seules 2 tentatives de cambriolage sur la commune de Volgelsheim ont été signalées aux services de la Gendarmerie. D'autres faits ont peut-être eu lieu mais n'ont pas fait l'objet d'un signalement ou n'ont pas été portés à la connaissance de la Gendarmerie.

\* A l'initiative des Policiers Municipaux et avec l'aval du Maire, il a été mis en place un système de communication par courrier électronique avec les sociétés et les entreprises de Volgelsheim. Opérationnel depuis mars 2016, ce moyen de prévention est basé sur des fiches de renseignements pour chacune des entreprises (activités, moyens de sécurisation en place, personnes à contacter en cas d'urgence (nuit, week-end), etc... . Ces fiches ont également été transmises à la Gendarmerie de Neuf-Brisach. En plus, le système de communication électronique permet un échange d'informations (dans les deux sens), rapide et donc efficace. La Police Municipale a pu le tester à plusieurs reprises depuis mars. Cette démarche a été bien accueillie par les chefs d'entreprises qui signalent régulièrement des informations ou signalements suspects, informations relayées à la Gendarmerie qui a pu intervenir sur des communes voisines grâce à ces informations.

### **Présence sur la voie publique**

De par ses missions, la police municipale est amenée à intervenir sur la voie publique. A des fins de prévention, les policiers essaient dans la mesure du possible d'avoir un maximum de temps de présence sur le terrain. Les horaires peuvent régulièrement varier et des services peuvent être effectués en soirée ainsi que le samedi.

Du 1er janvier au 30 juin, la police municipale a passé en moyenne 5,05 heures par jour sur la voie publique soit 25,25 heures sur une semaine de 35 heures, ce qui représente environ 72% de son activité sur la voie publique.

Les travaux administratifs conséquents, la distribution de plis et l'accueil du public représentent le reste de l'activité.

Pour des raisons évidentes de sécurité, les patrouilles s'effectuent à 2 agents. Il arrive cependant que lorsqu'un agent est occupé par des tâches administratives, l'autre effectue quelques missions en extérieur.

Les missions de la police municipale sont diverses et variées. Elle travaille en étroite collaboration avec les services de la Gendarmerie de Neuf-Brisach et les autres services municipaux. La définition des missions peut toujours être décidée en fonction de la situation sur le ban communal et des directives de Monsieur le Maire.

A ce sujet, et à la demande de Monsieur le Maire, les policiers municipaux ont décalé ponctuellement au mois d'août leur temps de pause afin d'être présents entre 12h et 13h sur le terrain et vérifier le respect de l'arrêté relatif à la lutte contre les bruits de voisinage. Ce dispositif sera effectif chaque année pendant la période estivale.

La Police Municipale

Le Maire